



### Rien ne justifie la violence

“Chaque maison d’accueil est une caisse de résonance, où l’on écoute, magnifiée, toute l’histoire d’une femme, tous ses chemins, toute sa souffrance, ses peurs, où cette voix crée un dialogue avec chaque personne qui travaille dans la maison.

Ensemble, elles construisent une œuvre qui parle d’elle-même en actions quotidiennes, en pas précieux, de cette caisse de résonance sort ensuite une musique chaque fois qu’une femme, une enfant, un enfant se prend à rêver et initie sa propre mélodie , à réécrire là son histoire et principalement son nouvel horizon”

Margarita Guillé - le Réseau Interaméricain de Refuges

## UNE MAISON D'ACCUEIL POUR DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

### OBJECTIFS DU PROGRAMME DES MAISONS D'ACCUEIL

Un objectif Général : « Offrir un espace de résidence temporaire et sûr aux femmes et à leurs enfants victimes de violences intrafamiliales et courant un risque grave ou vital, générer des stratégies de protection avec et pour les victimes, et également travailler en collaboration avec les autorités locales sur une stratégie de conscientisation et une prévention de la violence dans la province de Napo ».

#### *L'association Patou Solidarité*

L'association parraine 30 enfants. Elle réalise également des micros projets tels que des serres scolaires, création de poulaillers, organisation de Noël dans plusieurs communautés, rénovation de sanitaires, vente d'artisanat des femmes Kichwa et récolte de dons (vêtements, jouets) pour les distribuer. Nous souhaitons étendre notre action à l'aide sociale et psychologique des femmes maltraitées.

#### *Contexte et objectifs :*

En Amazonie Equatorienne, selon les statistiques gouvernementales, plus de 2 femmes sur 3 sont victimes de violence. Dans 78 % des cas l'agresseur est le mari (concubin) ou l'ex-mari (ex-concubin). Patou Solidarité qui travaille depuis 2012 dans cette région, auprès des femmes et des enfants, est témoin au quotidien de ces violences, notamment intrafamiliales. Pour cette raison nous nous sommes donnés la mission de fonder le premier refuge dans la province de Napo où les femmes et leurs enfants, victimes de violences, pourront se réfugier et bénéficier d'un soutien psychologique, juridique et d'une aide à la réinsertion sociale.

Pour répondre à cette urgence, Patou Solidarité est accompagné d'un groupe de 5 femmes pour soutenir ce projet :

- Myriam Vieillard (Présidente de Patou Solidarité)
- Maria Del Carmen Apolo (Travailleuse social)
- Nina Huacta (Avocate des droits des femmes)
- Amélie Leman (Artisanat local kichwa)
- Patricia Shiguango (Femme indigène kichwa)

Nous pourrions également compter sur les apports de la vice préfecture de la province de Napo , des maires, et des institutions publiques telles que

- Le ministère de l'inclusion économique et social ( sans l'approbation de qui, le projet est impossible)
- Les institutions judiciaires de la province représentées par Mme Mercedes Almeida Juge à la cour de justice de la province
- La police et les services spécialisés d'aides aux victimes
- Le ministère de la santé
- Le ministère de l'éducation,

Nous comptons également sur le soutien d'organisations sociales déjà actives sur place dans la lutte pour les droits des femmes telles que :

- Comité des droits des humains des femmes de la province de Napo
- Maquita
- Casa Bonuchelli
- Defensoria del pueblo
- Organisation des femmes indigènes kichwas

Ainsi qu'une équipe technique mise à disposition par les autorités locales :

- Directrice formée
- Coordinatrice
- Psychologue et psychologue infantile
- Educateurs
- Assistant social

- Avocat

Nous avons également le soutien des autorités françaises telles que l'Ambassade de France en Equateur, l'Alliance Française de Quito, France Volontaires, VASE et nous l'espérons avec le soutien institutionnel de l'ambassade de France obtenir l'aide de l'Union Européenne qui a pour thématique de l'année la protection des femmes.

Le projet a 3 objectifs principaux qui sont :

- 1) L'accueil d'urgence sécurisé,
- 2) Ecoute, orientation, conseil,
- 3) Sensibilisation et prévention à la violence.

L'idée est d'offrir non seulement un lieu protégé où se réfugier mais aussi un appui psychologique, social et juridique. Nous souhaitons proposer également à ces femmes des groupes de paroles et des formations professionnelles qui leur permettront d'imaginer ou de se créer un autre avenir que celui de victime. Enfin, nous souhaitons créer des campagnes de sensibilisations aussi bien dans les écoles auprès des plus jeunes (à l'aide de l'art, de pièces de théâtre, de jeux de clowns) mais aussi auprès des collectivités locales à travers des débats organisés. Et des ateliers dirigés

Principales actions prévues :

**Objectif 1 : L'accueil d'urgence sécurisé,**

- La maison sera un lieu d'accueil pour les femmes et leurs enfants en situation d'urgence.
- Des volontaires seront sur place en permanence afin de les accueillir 24/24 et 7 jours sur 7.
- Une alarme sera installée et un partenariat avec la police locale et la justice est prévu.

**Objectif 2 : Ecoute, Orientation, Conseils,**

L'équipe technique sera présente pour répondre à ces besoins

- Le psychologue sera présent pour apporter un suivi personnalisé et/ou de groupe afin de les écouter et de travailler sur différents axes, tels que l'estime, la revalorisation...
- L'assistant social sera chargé de l'orientation des femmes dans l'obtention d'aide financières, leurs recherches de logement, d'un emploi...
- L'avocat aura pour mission le conseil et le suivi juridique des femmes lors de leurs démarches auprès de la justice et des autorités locales.

Des volontaires sur place accompagneront l'équipe technique dans le travail réalisé auprès des femmes et des enfants ainsi que dans la gestion du quotidien du refuge.

Il y aura également une infirmière présente pour conseiller sur les moyens de

contraception et la santé en général.

### **Objectif 3 : Sensibilisation et prévention à la violence.**

La violence étant culturelle nous souhaitons intervenir sur :

**La prévention** visent à éduquer les enfants et les jeunes (filles et garçons) aux droits et devoirs qu'ils ont les uns envers les autres à travers des débats dans les écoles avec des intervenants locaux (hommes et femmes).

Pour sensibiliser les adultes et les enfants, l'association prévoit des œuvres artistiques (théâtre, clowns...) et des projections de films sur le thème des violences faites aux femmes. Ces interventions auront lieu dans les communautés ou dans une salle mise à disposition.

Des passages réguliers à la radio locale Radio idéal le samedi matin qui feront intervenir des professionnels de la thématique mais également des témoignages anonymes.

La création d'un numéro unique et gratuit provincial et plus tard national afin d'apporter une écoute, une orientation et des conseils. Ce numéro serait ouvert 24/24 et 7/7 jours afin de pouvoir être disponibles à tout moment dans les cas d'urgence.

Bénéficiaires :

Les bénéficiaires de la maison d'accueil seront bien entendu les femmes et leurs enfants en premier lieu. Nous comptons sur un accueil au complet de 5 femmes accompagnées de leurs enfants ( nous calculons une moyenne de 5 enfants par femmes )

Celles-ci seront dirigées vers la maison d'accueil soit par elles-mêmes, soit grâce au numéro de téléphone unique que nous souhaitons développer, soit grâce aux institutions publiques types : police, urgences, maison de la femme etc...

Les bénéficiaires des programmes de sensibilisation et de conscientisation sont multiples et variés:

- Les enfants à travers les écoles dans les villes de la province et dans les communautés.
- Les hommes et les femmes à travers les programmes de la radio locale Radio Idéal

Ces campagnes seront régulières afin de pouvoir nous assurer de leur impact.

Seront également bénéficiaires des ateliers de sensibilisation:

- La police
- Les centres de santé
- Le personnel des hôpitaux locaux
- Les autorités locale
- Les professeurs

## Objet statutaires et principales activités

- Association sous loi 1901 à but non lucratif et humanitaire. Les bénéficiaires sont principalement les enfants et les femmes de communautés indigènes. Nos actions déjà en place portent entre autres sur le parrainage d'enfants défavorisés, sur l'autonomie alimentaire des communautés, le développement de l'artisanat permettant l'autonomie financière des femmes.

Notre projet de refuge se trouve être dans la droite ligne de nos actions sur place.

- Couvrir les nécessités essentielles des femmes et de leurs enfants dans la maison ( logement, alimentation et services).
- Intervenir de manière rapide individuel et en groupe dans le processus de conscientisation sur le thème de l'histoire de la violence et ses conséquences
- Faciliter la réflexion et la conscience des risques qu'impliquent la violence et promouvoir des stratégies pour qu'elles apprennent à prendre soin d'elles mêmes
- Gérer les mesures de protections en faveur des femmes et être surs de leur application et en coordination avec les autorités
- Favoriser la restitution, le renforcement

## Objectifs spécifiques :

- Garantir un espace sûr de résidence de manière temporaire, tant aux femmes recueillies dans des maisons d'accueil qu'à leurs enfants jusqu'à 16 ans,
- Couvrir les nécessités essentielles des femmes et de leurs enfants dans la maison (logement, alimentation et services),
- Intervenir de manière rapide individuellement et en groupe dans le processus de conscientisation, sur le thème de l'histoire de la violence et ses conséquences,
- Faciliter la réflexion et la conscience des risques qu'impliquent la violence, et promouvoir des stratégies pour qu'elles apprennent à prendre soin d'elles mêmes, à ne pas accepter les mauvais traitements et à vouloir s'en sortir,
- Gérer les mesures de protection en faveur des femmes et être sûrs de leur application en coordination avec les autorités,
- Favoriser la restitution, le renforcement ou la création d'un réseau primaire, qui favorise la protection des femmes et de leurs enfants,

- Coordonner des réseaux pour insérer et (ou) pour couvrir les nécessités de santé, d'éducation, l'accès à une demeure et une habilitation et (ou) une insertion de travail, tant pour les femmes victimes comme pour leurs enfants de moins de 16 ans,
- Coordonner la dérivation aux Centres de la Femme ou d'autres programmes qui garantissent la continuité de l'intervention et l'appui offert dans la Maison d'Accueil,
- Faciliter (Fournir) et coordonner des stratégies propres ou intersectorielles, pour assurer une attention médicale et psycho-sociale pour les enfants des femmes accueillies; ainsi que l'accès aux programmes de restitution de droits dans les cas dans lesquels c'est nécessaire.
- 

## Une focalisation Territoriale et une Couverture de la Maison :

La Maison recevra des femmes provenant de la Province de Napo, selon les procédures et les ressources accordées à la **Fondation Patou Solidarité Ecuador** détaillées précédemment.

Couverture :

***La maison devra avoir une capacité d'accueil de 5 femmes ( par jour ) et leurs enfants ( moyenne 5 enfants par femme ) , pour arriver à un total minimum espéré à l'année de 60 femmes et leurs enfants compris***

Dans les cas où nous atteignons les entrées minimum annuelles avant la fin de l'année, il devra être nécessaire de pouvoir continuer à accueillir les femmes et leurs enfants dans la mesure où il existe une demande d'entrée et bien évidemment les ressources nécessaires pour cela .

Durant la période de présence de la femme dans la maison d'accueil, l'équipe devra réaliser toutes les gestions nécessaires afin de diminuer les risques pour lesquelles elle est entrée dans le refuge.

## Services apportés

- Il devra être offert un accueil 100% gratuit aux femmes et à leurs enfants qui entrent avec un protocole établi par la maison d'accueil
- 100% des femmes reçoivent un appui dès leur entrée
- 100% des femmes entrées doivent avoir un contrôle médical au ministère de la santé publique quelque soit les cas
- 100% des femmes entrées reçoivent un appui juridique/parrainage légal du défenseur public ( avocat commis d'office ?)

- 100% des femmes entrées reçoivent un diagnostic psychosocial à charge des institutions
- 100% des femmes entrées possèdent un plan d'intervention intégral
- 100% des femmes accueillies reçoivent une attention psychosociale individuelle et de groupe
- 100% des femmes sont connectées ou insérées dans des réseaux d'appui familiaux et/ou communautaires
- 100% des femmes accueillie qui le souhaitent et qui remplissent toutes les conditions doivent être dirigées vers des cours de formations, habilitation favorable, remise à niveau d'études et programme d'insertion professionnelle offerte par les institutions
- 100% des enfants accueillis qui le nécessitent doivent être changés d'établissements scolaires les plus proches de la maison d'accueil
- 100% des enfants accueillis doivent recevoir une attention psychosociale individuelle et de groupe
- 100% des enfants accueillis doivent compter avec un diagnostic psychosocial
- 100% des enfants accueillis doivent accéder à un contrôle médical du ministère de la santé publique
- Il devra être fait un suivi à 100% des femmes accueillies, de celles qui désertent ou qui se retirent de la maison

## **Population ciblée :**

### **Caractéristiques des femmes qui seront accueillies dans la maison d'accueil**

- Seront accueillies dans la maison d'accueil, les femmes de 18 ans et plus, avec ou sans enfants qui sont en situation de risques majeurs ou vitaux dans le cadre de violence intrafamiliale, qui entrent par voies établies par le système de justice
- En cas où d'autres instances solliciteraient une entrée, il devra être réalisé les coordinations nécessaires avec la maison d'accueil pour effectuer l'évaluation et l'entrée postérieure
- Chaque femme pourra être accueillie avec ses enfants qui ne pourront avoir plus de 16ans. En cas de situations extrêmes dans lesquelles il faudrait accueillir des jeunes de plus de 16ans, il se réalisera une évaluation, considérant les capacités de la maison, les dispositions du jeune à respecter les normes de vie de la maison et après étude des circonstances de chaque cas

- Le temps de présence des femmes dans la maison devra être le plus court possible
- Du moment de l'accueil de la femme dans la maison, son entrée doit être gérée et dépendra du plan d'intervention individuel élaboré pour chacune des femmes, lequel devra considérer un accueil de 30 jours en moyenne et en fonction des cas
- Dans le cas où durant cette période, il n'est pas possible d'atteindre les objectifs du plan, c'est à dire qu'il n'aura pas été possible de diminuer les risques pour la femme, il sera possible de rallonger le délai de 30 jours supplémentaires en établissant de nouvelles stratégies d'intervention
- Si , après ces 60 jours, la situation n'est pas résolue malgré le plan d'intervention individuel, il devra être modifié. De cette manière, le temps de permanence ne devra pas excéder un maximum de 90 jours. Exceptionnellement, il sera évalué des cas qui par force majeure devront rester plus longtemps en intervention dans la maison, cas pour lequel il sera nécessaire d'effectuer une autre évaluation
- Durant le temps de permanence dans la maison, l'équipe devra réaliser les interventions qui permettront la stabilisation émotionnelle, faciliter la visualisation et l'identification de la violence et les risques que cela implique, l'activation de l'autoprotection comme les réseaux familiaux, sociaux et légaux

## **Equipe de travail et fonction**

Chaque maison d'accueil comptera au moins une équipe technico-professionnelle qui devra se consacrer à temps complet à la gestion de la structure et se dévouer uniquement au travail dans le refuge, composée impérativement des postes suivants :

- Une assistante sociale
- Une psychologue clinicienne
- Une psychologue infantile, un quart temps/ mi temps ou journée complète en fonction des besoins
- Un animateur externe
- Deux éducateurs



## **Infrastructures et équipements :**

- L'espace de la maison d'accueil devra être conçu comme un endroit sûr de résidence où les femmes accueillies et leurs enfants vivront le début d'un processus de stabilisation, protection, autoprotection et réélaboration de leur projet de vie.
- De plus, dans le cas des enfants, il faudra composer des espaces adéquats pour leur développement psychomoteur. Il faudra aussi considérer des espaces adéquats pour les femmes qui allaitent ou pour les enfants en bas âge, en tenant compte de la sécurité comme pour les escaliers, dénivelés etc...
- La maison d'accueil doit avoir une adresse qui facilite la sécurité, comme la formation d'un réseau institutionnel de protection.

### **Les aspects à prendre en compte sont les suivants :**

- Un endroit facile d'accès
- Accessibilité à l'offre de service du territoire ( santé, école, se divertir ou autre)
- Proche d'un commissariat de police ou qui permet l'accès rapide des forces de police ou leur intervention quasi immédiate

## **Apports des éléments extérieurs :**

L'association Patou Solidarité étant une association Franco-Equatorienne, il nous a paru évident de consolider nos liens en faisant appel aux institutions françaises dans le pays :

### **Apport de l'Alliance française :**

L'apport de l'Alliance Française de Quito sera également institutionnel et pèsera dans la promotion des campagnes de sensibilisation, de prévention à la violence par l'implication de la culture sous toutes ses formes.

### **Apport de l'Ambassade de France en Equateur :**

L'apport de l'Ambassade de France en Equateur sera principalement institutionnel et permettra de consolider les liens déjà bien établis entre nos deux pays mais également dans la province de Napo, province un peu méconnue.

## **Apport de France Volontaires et de VASE :**

Un accord a été conclu avec l'association France Volontaire/Vase pour nous permettre de promouvoir le volontariat français et équatorien à travers ce projet de maison d'accueil qui touche toutes les couches sociales mais également tous les pays.

### ***Aspect Financiers***

Il est attendu que l'apport des exécutants extérieurs du programme de la maison d'accueil soit équivalent ou supérieur à 10% du total de l'apport SERNAM. Il pourra être monétaire, humain ou matériel.

En plus des recours apportés par l'exécuteur, pourront être gérés des ressources données par des tiers. Ces ressources devront être spécifiques et quantifiées par les items citées.